

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ETABLIE PAR



EN RÉPONSE A L'OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE VISANT LES ACTIONS DE SILIC

ET L'OFFRE D'ACHAT VISANT LES ORNANES DE SILIC

INITIÉES PAR



ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT

JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE SILIC

Nanterre, le 26 avril 2012

Le présent communiqué de la société Silic (« **Silic** ») est publié en application des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°12-180 en date du 24 avril 2012 sur la note d'information établie par Silic en réponse à l'offre publique initiée par Icade visant les actions et les ORNANES de Silic .

Le document présentant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Silic, déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2012, est mis à la disposition du public le 26 avril 2012 conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Des exemplaires de la note d'information en réponse de Silic visée par l'AMF et du document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Silic sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de Silic (www.silic.fr), et sont mis gratuitement à la disposition du public et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- Silic, 31, boulevard des Bouvets, 92000 Nanterre ;
- Société Générale, CORI/M&A/FRA, 75886 Paris Cedex 18 ;
- HSBC France, 103, avenue des Champs Élysées, 75008 Paris.

Contact :

SILIC

Bruno Meyer

Tél. : +33 (0)1 41 45 79 65